



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

39 COM

WHC-15/39.COM/5B

Paris, 15 mai 2015

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-neuvième session

Bonn, Allemagne
28 juin – 8 juillet 2015

Point 5 de l'Ordre du jour provisoire: Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5B. Rapports des Organisations consultatives

RESUME

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités en 2014-2015, de la 38e à la 39e session du Comité du patrimoine mondial, comme suit :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

Projet de Décision: 39 COM 5B, voir Partie IV.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM

A.1. Introduction

1. A la demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM relatifs à la *Convention du patrimoine mondial* pour la période de mars 2014 à mars 2015. L'appui fourni par l'ICCROM au Comité durant cette période a été principalement assumé par Joseph King (Directeur de l'Unité Sites), Gamini Wijesuriya (Responsable de projet à l'Unité Sites) Leticia Leitao (Consultante pour le renforcement des capacités) et Elena Incerti Medici (Assistante administrative principale), en collaboration avec d'autres membres du personnel de l'ICCROM, tous sous la direction de son Directeur général, Stefano De Caro. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à appuyer ces activités. En plus de ses travaux directement liés à la *Convention*, l'ICCROM met en œuvre un programme qui s'inscrit dans son action programmatique et son budget intitulé Améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la *Convention* du patrimoine mondial. Ce programme permet d'améliorer à la fois la conservation des biens du patrimoine mondial et l'utilisation des connaissances produites par le système du patrimoine mondial aux fins de la conservation, à un niveau plus général, de ces biens.

A.2. 38e session du Comité du patrimoine mondial

2. La délégation de l'ICCROM à la 38e session du Comité du patrimoine mondial était dirigée par son Directeur général, Stefano De Caro, accompagné de Joseph King, de Gamini Wijesuriya, et de Leticia Leitao. L'ICCROM était également présent à plusieurs des réunions et activités tenues en préparation de la 38e session du Comité, notamment à celles des organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial, ainsi qu'aux réunions d'information du patrimoine mondial à Paris (janvier 2015).

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

3. Sans objet pour le rôle de l'ICCROM relatif à la *Convention* du patrimoine mondial.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

4. L'ICCROM s'est activement engagé dans la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial pour la 39e session du Comité du patrimoine mondial. Dans ce but, l'ICCROM a dirigé l'élaboration de certains rapports, et fourni des commentaires sur d'autres rapports préparés par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé, aux mois de mars et d'avril 2015, au Centre du patrimoine mondial, aux réunions consacrées à l'élaboration des rapports sur l'état de conservation. L'ICCROM a participé à des missions conjointes de suivi réactif de six biens du patrimoine mondial : La Ville de pierre de Zanzibar en Tanzanie, les Monuments historiques de Mtskheta en Géorgie, le Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon au Royaume Uni, les Tombes des rois du Buganda à Kasubi, la Vieille ville de Lamu au Kenya et l'Ensemble historique du Palais du Potala, Lhasa, Chine.

A.5. Rapports périodiques

5. L'ICCROM continue de pleinement contribuer au processus rédactionnel concernant les rapports périodiques des régions, en coopération avec les unités régionales pertinentes du Centre du patrimoine mondial. Ce processus implique :
 - a) la participation aux réunions régionales et sous-régionales durant les phases du processus de rapports périodiques ;
 - b) la coopération avec les partenaires régionaux pour l'élaboration de stratégies sur le renforcement des capacités régionales ou sous-régionales ajustées aux résultats du processus ;
 - c) la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités spécialisées durant le processus et après la finalisation des rapports.

A.6. Renforcement des capacités sur le patrimoine mondial

6. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS, et le Centre du patrimoine mondial sur les questions relatives au renforcement des capacités et, en particulier, au développement et à la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial (PRCPM), avec le généreux soutien financier du gouvernement suisse. Les activités au sein de ce programme au cours de l'année écoulée ont inclus un travail continu sur le développement d'un document consacré aux *Orientations pour le renforcement des capacités pour le patrimoine mondial*. Ce document aidera les Etats Parties à développer leurs propres stratégies pour le développement des capacités basées sur leurs besoins spécifiques. Ce document est à l'état de projet et sera finalisé en 2015. Le travail a également été poursuivi en vue d'établir des liens plus étroits entre la gestion du patrimoine culturel et naturel. Un cours a été maintenant développé, et un premier atelier pilote a été tenu en avril 2014 dans le cadre du cours international de l'ICCROM sur la conservation du patrimoine bâti. L'ICCROM planifie actuellement un nouveau cours « *Engager les Communautés dans la Conservation de la Nature et de la Culture* », prévu en Octobre 2015 à l'ICCROM, à Rome. L'ICCROM a également continué à travailler avec l'UICN et l'ICOMOS au renforcement de leurs réseaux de professionnels en créant des opportunités de mentorat pour les jeunes professionnels.
7. Dans le cadre du PRCPM, l'ICCROM, en collaboration avec l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial – Asie Pacifique (WHITR-AP), a développé un cours sur l'évaluation de l'impact du patrimoine qui s'est déroulé sur le site du patrimoine mondial du Mont Qingcheng et système d'irrigation de Dujiangyan en Chine du 13 au 24 Octobre 2014.
8. L'ICCROM poursuit l'actualisation de ses bases de données sur les formations et événements, ainsi que de celles des annonces de son site Internet, afin de diffuser, auprès d'un public élargi, les informations sur le renforcement des capacités liées au patrimoine mondial ainsi que les autres activités organisées.
9. L'ICCROM travaille avec les centres de catégorie 2 et d'autres institutions régionales en vue de renforcer les capacités au niveau régional et sous-régional. Ce travail inclut des partenariats avec le FPMA (Fonds du patrimoine mondial africain), le WHITR-AP, ou encore le Centre régional arabe du patrimoine mondial (ARC-WH), pour n'en nommer que quelques-uns. Les partenariats se caractérisent entre autres par le fait de siéger aux conseils exécutifs ou consultatifs des institutions partenaires, de fournir des conseils sur le développement de stratégies de renforcement des capacités au niveau régional et sous-régional, et de mettre en œuvre conjointement certaines activités. Par exemple, l'ICCROM a participé à une réunion sur les mécanismes de gestion traditionnels organisé par le FPMA, qui a eu lieu au Zimbabwe en novembre 2014.

10. L'ICCROM continue également de donner des conférences dans le cadre de divers programmes de formation de troisième cycle en lien avec le patrimoine mondial, comme le Programme d'études sur le patrimoine mondial à la BTU Cottbus (Allemagne), le Master en patrimoine mondial et projets culturels pour le développement à l'École de Turin du Développement ou le Master en gestion du patrimoine mondial naturel à l'École de gestion de Trento (Italie), ainsi qu'à l'université de Tsukuba (Japon).
11. Enfin, l'ICCROM a été chargé du développement et de la mise en œuvre de plusieurs sessions d'orientation sur le patrimoine mondial destinées aux membres du Comité, précédant immédiatement la 38e session du Comité du patrimoine mondial à Doha, au Qatar, ainsi qu'en janvier 2015 au Siège de l'UNESCO. L'ICCROM travaillera avec le Centre du patrimoine mondial et les autres organisations consultatives à l'organisation des sessions futures, avant la 39e session du Comité du patrimoine mondial à Bonn, en Allemagne.
12. Pour plus d'informations sur les activités de renforcement des capacités, voir le document WHC-15/39.COM/6.

A.7. Manuels de référence

13. Bien qu'aucun autre manuel de référence n'ait été préparé à la suite de celui intitulé *Gérer le patrimoine culturel*, cette publication la plus récente a été publiée en 2015 sous forme imprimée par le Centre du patrimoine mondial. Les versions anglaise, française et espagnole de tous les manuels de référence sont maintenant finalisées et sont en ligne sur le site du Centre du patrimoine mondial ; certains des manuels ont été traduits en Arabe et Portugais. La version russe des manuels *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* et *Gérer le patrimoine mondial naturel* sont actuellement en cours de finalisation et devrait être disponibles en 2015.

A.8. Assistance internationale

14. L'ICCROM a examiné et a délivré des conseils pour environ 35 requêtes d'assistance internationale soumises par les États parties et a participé au cours de l'année à deux panels d'assistance internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

15. Sans objet pour le rôle de l'ICCROM relatif à la *Convention* du patrimoine mondial.

A.10. Etudes thématiques

16. Le travail sur les Orientations de politique générale (Decision **37 COM 13**), a été généreusement financé par le gouvernement Australien. Un contrat concernant le travail sur l'étude de cadrage commencera en avril 2015. De plus amples informations sur le stade de mise en œuvre de cette importante question seront présentées à la 39e session du Comité à Bonn en Allemagne.

A.11. Réunions techniques

17. L'ICCROM a participé l'année dernière à un certain nombre de réunions techniques, parmi lesquelles une réunion sur la proposition d'un musée sur le site des empreintes de Laetoli, partie du site du patrimoine mondial Zone de conservation de Ngorongoro en Tanzanie. L'ICCROM a aussi coopéré avec l'UNESCO, l'Agence japonaise pour les affaires culturelles, ICOMOS-ICORP (Comité scientifique international sur les mesures d'urgence) et les instituts nationaux japonais pour le patrimoine culturel, à la mise en

place d'une réunion d'experts sur le patrimoine culturel et la résilience aux catastrophes dans les communautés dans le cadre de la Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques (WCDRR) du 11 au 17 mars, à Sendai au Japon. L'ICCROM a également participé à la réunion de suivi sur les résultats de la réunion intitulée « La Convention du patrimoine mondial: réflexion sur l'avenir », organisée par la Directrice générale de l'UNESCO, le 21 janvier 2015. L'ICCROM se réjouit de poursuivre le dialogue et les échanges avec les États parties de la *Convention*, alors que tous travaillent ensemble en vue de mettre en œuvre les recommandations de cette importante réunion.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS

A.1. Introduction

18. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial en dépit des épreuves auxquelles la *Convention du patrimoine mondial* doit faire face. Il continue de développer les activités liées à la mise en œuvre de la *Convention* avec l'aide de son groupe de travail qui se réunit trois fois par an pour s'assurer que le travail remis au Comité répond aux critères de performance les plus élevés, pour améliorer ses procédures de travail et examiner les principes d'application du mandat qui lui a été confié.
19. L'ICOMOS continue à œuvrer pour assurer une large représentativité géoculturelle au sein de son groupe de travail, de la commission pour le patrimoine mondial et des experts qui sont chargés de l'évaluation des propositions d'inscription et du suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Le rapport de la commission de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial (décembre 2014) et les termes de référence sont disponibles sur le site web de l'ICOMOS : <http://icomos.org/fr/what-we-do/involvement-in-international-conventions/world-heritage>).
20. L'ICOMOS a renforcé le dialogue et la communication dans le processus d'évaluation des propositions d'inscription comme demandé par le Comité du patrimoine mondial à sa 38e session et dans le cadre de la réunion de la Directrice générale sur « La *Convention* du patrimoine mondial : réflexion sur l'avenir » (Siège de l'UNESCO, 21 janvier 2015). Le Comité du patrimoine mondial devra prendre en compte comme il convient les implications de financement dans le domaine du renforcement du dialogue par l'organisation consultative.
21. L'ICOMOS estime que le renforcement du dialogue avec les États parties dans le cadre des processus en amont et des missions de conseil pourrait assurer dans le long terme une meilleure représentativité de la Liste du patrimoine mondial.
22. L'ICOMOS reconnaît avec appréciation l'esprit de collaboration qui prévaut avec l'UNESCO et les États parties mais également le travail qui est réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.
23. L'ICOMOS et l'UICN ont renforcé leur coopération dans l'évaluation des biens mixtes et lancé un projet *Connecting practice : Defining new methods and strategies to support Nature and Culture through engagement in the World Heritage Convention* dont les aboutissements seront présentés à la 39e session du Comité.

A.2. 38e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, Qatar, juin 2014)

24. L'ICOMOS était représenté à la 38e session du Comité du patrimoine mondial par une solide délégation. L'organisation consultative a contribué à la préparation des documents de travail du Comité avec le Centre du patrimoine mondial et à la session d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.

25. Il a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription des biens culturels et mixtes, les déclarations valeur universelle exceptionnelle rétrospectives, et sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a contribué aux débats sur les autres points de l'ordre du jour : la révision des *Orientations*, le Développement durable, l'évaluation de la Stratégie Globale et Plan Stratégique, les projets pilotes pour le processus en amont et le deuxième cycle des Rapports périodiques, notamment celui de l'Amérique du Nord.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

26. Pour le cycle 2015, l'ICOMOS a évalué 33 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, une proposition renvoyée, 10 modifications mineures/créations de zone tampon, 13 déclarations de VUE provisoires qui seront présentées à la 39e session du Comité du patrimoine mondial.
27. Dans l'ensemble, l'ICOMOS note que les propositions d'inscription sont de plus en plus complexes, et ce parfois au détriment de la clarté ou de la cohérence des dossiers. Certaines propositions d'inscription gagneraient à bénéficier d'un temps de préparation plus long.
28. L'ICOMOS a assuré un suivi des décisions du Comité du patrimoine mondial relatives aux projets pilotes des processus en amont identifiés en consultation avec les Etats parties. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour développer cette activité.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

29. L'ICOMOS prépare une partie des rapports sur le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes qui seront présentés à la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Documents WHC-15/39.COM/7A , 7B et Add).
30. L'ICOMOS aura réalisé et préparé un rapport pour 15 missions de suivi réactif pour la 39e session. A la demande des Etats Parties, l'ICOMOS a réalisé 11 missions de conseil.
31. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte de manière régulière, et durant toute l'année, l'organisation consultative sur des problèmes ou menaces qui pèsent sur des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches complémentaires ont été menées, notamment via les réseaux ICOMOS, des documents ont été étudiés et des rapports écrits ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.
32. Le suivi de l'état de conservation des biens est une activité essentielle de la *Convention* du patrimoine mondial et des ressources supplémentaires devraient être mises à disposition pour sa mise en œuvre.

A.5. Suivi périodique

33. L'organisation consultative a participé aux activités coordonnées par les unités régionales pour le deuxième cycle des Rapports périodiques notamment pour la région Amérique latine et Caraïbes (réunion sous-régionale portant sur le Plan d'action pour les Caraïbes -La Havane, 26-28 novembre 2014) et l'Europe (réunion conclusive du Rapport périodique -Suomenlinna, 1-2 décembre 2014), et la mise en œuvre des plans d'action pour les régions des Etats arabes et de l'Asie et du Pacifique.

A.6. Renforcement des capacités

34. L'ICOMOS contribue à la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) élaborée par l'ICCROM et l'UICN.

35. L'ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les centres de catégorie 2 pour la mise sur pied de leurs programmes.

A.7. Assistance internationale

36. L'ICOMOS a étudié toutes les demandes d'assistance internationale pour les biens culturels et mixtes qui lui ont été soumises et a pris part aux panels qui ont examiné ces demandes.

A.8. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

37. L'ICOMOS a étudié et revu toutes les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises en accord avec le calendrier de travail établi par le Comité du patrimoine mondial. La révision des déclarations émanant de la région Europe et Amérique du Nord s'est poursuivie.

A.9. Etudes thématiques

38. L'ICOMOS présentera l'étude thématique sur les *Patrimoines culturels de l'eau dans les régions arides, semi-arides et Méditerranéennes du Moyen Orient et du Maghreb* à la 39e session du Comité du patrimoine mondial
39. L'organisation consultative a également engagé une étude thématique sur les *Paysages de la culture du thé en Asie*.

A.10. Réunions techniques

40. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial
41. Il a pris part aux réunions des organisations consultatives avec le Centre du Patrimoine mondial (septembre 2014 et janvier 2015), à la session d'orientation des membres du Comité du patrimoine mondial et à la réunion des organisations consultatives avec la Présidente du Comité du patrimoine mondial (janvier 2015). L'ICOMOS a également été représenté à la réunion de clôture des travaux du groupe de travail ad hoc (mars 2015) établi par la 38e session du Comité du patrimoine mondial pour examiner les questions relatives à l'évaluation et au processus de nomination et formuler des recommandations.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

A.1. Introduction

42. Compte tenu des pressions budgétaires sur la mise en œuvre de la *Convention* du patrimoine mondial, l'UICN présente de nouveau un rapport succinct sur ses activités au Comité. De plus amples informations sur les travaux de l'UICN sur la *Convention* du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse suivante: www.iucn.org/worldheritage en complément du rapport ci-dessous. De plus l'UICN sera heureuse de fournir de plus amples renseignements sur demande sur ces activités.
43. Les résolutions les plus récentes de l'UICN sur le patrimoine mondial sont disponibles dans les trois langues officielles anglais, français et espagnol à l'adresse suivante http://www.iucnworldconservationcongress.org/member_s_assembly/resolutions/. Les informations sur le Programme de l'UICN sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.iucn.org/what/global_programme/. De plus, en 2014, le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, qui est organisé une fois par décennie, s'est tenu à Sydney, Australie, du 12 au 19 Novembre 2014. Le patrimoine mondial a été considéré comme thème transversal du Congrès mondial sur les Parcs, qui a inclus une série d'ateliers majeurs sur différents aspects de la *Convention*. La Directrice générale de l'UNESCO était Conférencière d'honneur au Congrès et elle s'est adressée à une réunion plénière sur le thème « Pourquoi les aires protégées sont importantes ». Le résultat du Congrès mondial sur les Parcs est la « Promesse de Sydney » et les résultats concernant le patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse suivante : http://worldparkscongress.org/about/promise_of_sydney_innovative_approaches.html

44. En 2013-2014, l'UICN a finalisé une évaluation de son Programme patrimoine mondial. Le Conseil de l'UICN 2014 a approuvé la réponse de la direction de l'UICN à cette évaluation, qui a également été présentée oralement à la 38e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, 2014). Les documents sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.iucn.org/knowledge/monitoring_evaluation/database/all_iucn_evaluations/
45. L'UICN note que les graves défis budgétaires de la *Convention* sont toujours d'actualité. En accord avec les activités de l'UICN décrites ci-dessus et le programme de l'UICN pour 2013-2016, le travail de son Programme patrimoine mondial se concentre sur compléter son rôle consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial avec des programmes proactifs de soutien aux Etats parties, et d'engager les nombreux membres et partenaires de l'UICN dans la *Convention*. Les priorités parmi ces tâches comprennent (a) le développement de l'Horizon du patrimoine mondial 2014, lancé lors de la 38e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, 2014); (b) des initiatives proactives pour aider les Etats parties dans le développement de propositions d'inscription au patrimoine mondial (en conformité avec l'esprit du «processus en amont»); (c) le renforcement des capacités et de la diversité régionale de l'UICN, à la fois dans son secrétariat et dans ses réseaux d'experts ; (d) travailler sur la prise en compte des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les biens du patrimoine mondial; (e) assurer la pertinence du patrimoine mondial par rapport aux initiatives de développement durable et de conservation plus large et, notamment en ce qui concerne la contribution du patrimoine mondial à la *Convention* sur la diversité biologique et à son programme de travail sur les aires protégées, tel qu'il a été adopté.
46. En 2014, l'UICN a accepté d'augmenter son propre niveau d'investissement dans le patrimoine mondial et a conclu un accord de quatre ans avec la Fondation MAVA pour une nouvelle phase de travail au sein du Programme du patrimoine mondial de l'UICN, A Brighter Outlook for World Heritage. Le travail du Programme du patrimoine mondial de l'UICN sera présenté lors des manifestations en marge de la 39e session du Comité du patrimoine mondial. L'UICN note que, si elle a été en mesure de mobiliser un soutien supplémentaire de la Fondation MAVA, ce financement n'est pas à disposition pour appuyer le travail statutaire de l'UICN dans son rôle de conseil auprès du Comité du patrimoine mondial, qui devrait donc être soutenu par le Fonds du patrimoine mondial. L'UICN a réitéré que la charge de travail actuelle à cet égard n'est pas supportable, et a recommandé que le Comité se réunisse tous les deux ans, au lieu de chaque année, pour permettre aux budgets aussi bien de la *Convention* que des Etats parties de donner priorité au suivi des décisions du Comité, et de renforcer le dialogue dans l'évaluation et les processus de suivi de la *Convention*.
47. L'UICN tient à remercier les collaborations solides et croissantes avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS ainsi qu'avec un éventail de partenaires et un certain nombre d'Etats parties qui lui permettent de faire son travail. L'UICN relève également avec gratitude les efforts significatifs et spontanés de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels son travail ne serait pas possible.

A.2. 38e session du Comité du patrimoine mondial

48. L'UICN a participé à la 38e session du Comité du patrimoine mondial avec une délégation diversifiée et pleinement engagée, et a contribué ainsi à tous les sujets pertinents de l'activité du Comité.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

49. L'UICN a terminé toutes les évaluations des biens naturels et mixtes et a présenté ses recommandations à la 38e session du Comité du patrimoine mondial en conformité avec les exigences des *Orientations*. Ce travail est également sur la bonne voie pour la 39e session du Comité du patrimoine mondial. Des commentaires à ce sujet sont fournis dans l'introduction du rapport d'évaluation de l'UICN (Document WHC-15/39.COM/8B).

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

50. L'UICN a dirigé la rédaction de la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels présentés à la 38e session du Comité du patrimoine mondial, et de ceux qui seront présentés à la 39e session du Comité du patrimoine mondial.
51. L'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN est une activité complémentaire aux travaux de l'UICN sur le Suivi réactif qui a été lancée lors de la 38e session du Comité du patrimoine mondial, en concordance avec la première évaluation mondiale du patrimoine mondial naturel initiée lors du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN. C'est la nouvelle contribution la plus importante de l'UICN à la *Convention, elle contribuera* au noyau du futur Programme du patrimoine mondial de l'UICN. Plus d'informations sur l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN est disponible à l'adresse suivante: <http://worldheritageoutlook.iucn.org/>.
52. En outre, avec le soutien de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (Bundesamt für Naturschutz - BfN), l'UICN a achevé la première évaluation globale des avantages que les sites naturels du patrimoine mondial fournissent aux peuples et aux communautés. Cette évaluation a également été lancée au Congrès mondial sur les parcs de l'UICN. L'UICN présentera plus avant l'Horizon du patrimoine mondial lors manifestations parallèles durant la 39e session du Comité du patrimoine mondial. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.iucn.org/about/work/programmes/wcpa_worldheritage/publications/?uPubID=5091.

A.5. Rapports périodiques

53. L'UICN a contribué pleinement à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques dans toutes les régions et cette collaboration, ainsi que de futurs plans seront examinés au titre des points correspondants de l'ordre du jour du Comité (voir Document WHC-15/39.COM/10B). En 2014, L'UICN a également été heureuse de confirmer un nouveau partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO, pour soutenir le patrimoine naturel dans la région Arabe. L'UICN maintient des points focaux pour le patrimoine mondial dans toutes les régions, bien que la plupart nécessitent d'importantes ressources supplémentaires pour être en mesure de répondre aux demandes de soutien.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

54. Les fonds pour le renforcement des capacités de l'UICN ont été coupés en 2012 en raison de contraintes budgétaires de l'UNESCO, et demeurent à zéro pour le biennium en cours. Ceci sera discuté plus largement sous le point pertinent de l'ordre du jour du Comité.

A.7. Manuels de référence

55. L'UICN est heureux de constater les progrès continus pour manuels de référence et leur traduction dans différentes langues afin de permettre un plus large accès aux Etats parties. La poursuite de la traduction et de la diffusion de ces manuels devrait être au centre des efforts du renforcement des capacités.

A.8. L'assistance internationale

56. L'UICN a étudié et conseillé, selon les besoins, toutes les demandes d'Assistance Internationale des Etats parties et a participé aux réunions du panel d'Assistance Internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

57. L'UICN a terminé l'examen de toutes les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle demandées, en accord avec les priorités convenues par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Les études thématiques

58. Aucun budget n'existe actuellement pour les études thématiques, ainsi aucune n'est en développement pour le moment.

A.11. Réunions techniques

59. L'UICN a participé et aidé à organiser des réunions techniques sur demande. L'UICN est également engagé dans le suivi de la réunion tenue par la Directrice générale de l'UNESCO relative à la « La Convention du patrimoine mondial: réflexion sur l'avenir ». L'UICN note l'importance du suivi de cette réunion dans le cadre de la réponse à l'évaluation de la *Convention* par l'auditeur externe à l'UNESCO afin de développer un programme prioritaire de travail efficace pour relever les défis soulevés. L'UICN s'est également rendue disponible, lorsque cela a été requis, par le groupe de travail ad hoc des États parties établi par la 38e session du Comité du patrimoine mondial afin d'examiner les méthodes de travail relatives à l'évaluation des propositions d'inscriptions.

B. COMMENTAIRE GENERAL CONJOINT DES ORGANISATIONS CONSULTATIVES SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

60. Comme demandé par la 35e session du Comité du patrimoine mondial, dans la décision **35 COM 5B** (point 3), les Organisations consultatives fournissent un commentaire général court sur la mise en œuvre de la *Convention* du patrimoine mondial.
61. Les Organisations consultatives notent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations faites par la Directrice générale de l'UNESCO lors de la réunion d'octobre 2012, « La *Convention* du patrimoine mondial: réflexion sur l'avenir » et la

réunion de suivi organisée au Siège de l'UNESCO le 21 janvier 2015. Les Organisations consultatives sont convaincues qu'un dialogue continu avec les États parties à la *Convention* est un moyen utile pour avancer vers une mise en œuvre de la *Convention* plus efficace et effective.

62. A cette fin, les Organisations consultatives accueillent favorablement les réflexions sur l'amélioration des processus d'évaluation, et confirment leur volonté d'adopter de nouvelles méthodes de travail et de renforcer le dialogue. Elles notent que la plus grande priorité à l'amélioration des propositions d'inscriptions serait la mise en œuvre des « Processus en amont », ce qui nécessiterait beaucoup plus de ressources pour que tous les États parties soient à même d'en bénéficier. Ceci est particulièrement important compte tenu de l'absence persistante de l'équilibre dans la Liste du patrimoine mondial.
63. Les Organisations consultatives notent avec préoccupation, toutefois, que si une grande partie du dialogue est axée sur les propositions d'inscriptions et le processus d'inscription, il y a moins d'attention accordée à l'amélioration de l'état de conservation des biens et, en particulier, à l'écart entre les décisions du Comité et leur mise en œuvre. Des outils tels que l'évaluation de l'impact environnemental (EIE), l'évaluation de l'impact du patrimoine (IHA), la planification de gestion efficace ainsi que des activités directes de renforcement des capacités existent, mais plus de ressources et des efforts doivent être fournis pour soutenir leur diffusion et leur utilisation par les États Parties.
64. Comme les années précédentes, un sérieux problème qui se pose est l'impact des coupes budgétaires sur la viabilité du système du patrimoine mondial. Malgré les demandes croissantes de travail et de dialogue supplémentaire, il n'y a toujours pas d'approche formulée par le Comité du patrimoine mondial pour répondre au besoin augmenté en matière de ressources financières, et à l'équilibre entre le travail demandé et les ressources qui sont actuellement disponibles.
65. Les organes consultatifs ont essayé de coopérer et de développer des relations de travail plus efficaces entre eux-mêmes et avec le Centre du patrimoine mondial. Beaucoup de bons partenariats ont été développés, par exemple l'initiative Connecting Practice de l'UICN et de l'ICOMOS, et le Programme de renforcement des capacités du patrimoine mondial, qui rassemble tous les organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial.
66. D'importants défis subsistent dans la capacité des organes consultatifs à répondre aux demandes du Comité du patrimoine mondial et des États parties, mais les Organisations consultatives se réjouissent de poursuivre le dialogue et la communication avec tous les acteurs du système du patrimoine mondial pour améliorer les résultats en vue d'une meilleure protection de notre patrimoine commun de valeur universelle exceptionnelle.

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision: 39 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/5B,
2. Rappelant sa **Décision 38 COM 5B** adoptée à sa 38e session (Doha, 2014),

3. *Prends note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités ;*
4. *Accueille favorablement l'harmonisation des rapports des Organisations consultatives et les commentaires sur les progrès réalisés et les lacunes identifiés pour la mise en œuvre de la Convention.*